

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2022

Présidence : Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire

Étaient présents : CORMANN Catherine, COTTEREAUX Daisy, COTTEREAUX Christophe, FALLET Sylvain, VASSEUX David, VIEGAS Ana Bela

Absents : CORMANN Éric ayant donné pouvoir à CORMANN Catherine, PADOY Alyséa, THOMAS Nadège, VASSEUX David.

Secrétaire de séance : VIEGAS Ana Bela

En exercice	Quorum	Présents au Conseil	Ayant donné pouvoir	Votants
10	6	6	1	7

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire.

Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

D2022-24 : MODIFICATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE / PARCELLES B464 B 466

Le Maire informe les Conseillers :

Suite à un acte vente par la commune de Noroy-sur-Ourcq le 29 octobre 2015 au profit de Messieurs Dominique DURET et François DURET, il a été constitué la servitude de passage suivante :

La commune de Noroy-sur-Ourcq constitue, à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage sur la parcelle B464, lieudit « L'Eglise », d'une contenance de 81 centiares, au profit des propriétaires de la parcelle B466, lieudit "L'église », d'une contenance de 8 ares 98 centiares.

Cependant, la commune de Noroy-Sur-Ourcq estime que cette servitude est démesurée et non conforme à ses intérêts. Ainsi pour le bon accès aux différents équipements et réseaux présents sur la parcelle B464, il est nécessaire de réduire cette servitude de passage, mais de consentir un droit de passage des canalisations et réseaux en sous-sol selon le plan ci-joint.

Mr le Maire précise qu'il a obtenu l'accord des bénéficiaires sur la réduction de cette servitude.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à réduire la servitude de passage qui a été consentie en 2015

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution cette décision.

Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ensemble des délibérations sont librement consultables dans leur intégralité en Mairie

Monsieur le Maire, clos la séance à 19H50

Le maire,
Dragomir KIPRIJANOVSKI

Le secrétaire de séance
Ana Bela VIEGAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ana Bela Viegas".